



MÉMOIRE

MOURANI-CRIMINOLOGIE



QUI SOMMES- NOUS?

Mourani-Criminologie est une firme de criminologie basée au Québec. Nous travaillons en réseau avec différents partenaires des milieux juridique, policier, social et de la santé afin d'offrir à notre clientèle une prise en charge globale et personnalisée.

Nous proposons plusieurs services, dont ceux de la recherche, du développement de programmes et d'outils de prévention, de l'expertise judiciaire, de l'expert-conseil et de la relation d'aide.

Contactez-nous

Présidente : Maria Mourani, Ph. D.

Courriel : mourani.criminologie.mc@gmail.com

Site Internet : mouranicriminologue.com

Tél. : (514) 298-3182



RECOMMANDATIONS

Dans la foulée du témoignage de Maria Mourani, Ph. D., criminologue, sociologue et présidente de Mourani-Criminologie, au Comité permanent de la condition féminine le 17 avril 2023, nous vous soumettons les recommandations suivantes :

Recommandation 1 :

Les enquêtes ciblant les demandeurs de services sexuels sont extrêmement complexes et nécessitent un grand nombre de ressources policières pour étayer la preuve. Les policiers ne peuvent toujours pas procéder à des arrestations systématiques de proxénètes (autrement nommés clients) dans les lieux de prostitution, tant qu'ils ne font pas la preuve de rétribution. Or, se tenir dans un lieu de prostitution devrait *de facto* permettre aux forces de l'ordre de procéder à des accusations d'achat de services sexuels. Il serait alors de la responsabilité du proxénète de faire la preuve de son innocence.

- Renforcer la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* en criminalisant, par un renversement de la preuve, l'action de se trouver dans un lieu prostitutionnel identifié comme tel par les policiers. Cette disposition permettra de faciliter le travail des policiers lors d'enquêtes ou d'actions « clients ». Autrement dit, à partir du moment qu'un policier constate la présence d'un individu, hormis la personne exploitée, dans un lieu prostitutionnel, il pourrait porter des accusations d'achat de services sexuels.

Recommandation 2 :

Plusieurs victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales entrent au Canada par des permis de travail dits fermés. Ce type de permis fait en sorte de lier la victime à un employeur qui peut alors l'exploiter. Les victimes n'osent pas dénoncer par peur de devoir quitter le Canada, mais aussi elles craignent des représailles à leur endroit et leur famille vivant toujours dans le pays d'origine.

- Abolir le permis de travail lié à un employeur donné.

Recommandation 3 :

La traite des personnes est un commerce qui fonctionne selon le principe de l'offre et de la demande. Par conséquent, les proxénètes et les trafiquants évaluent constamment leur implication dans le marché de la prostitution et de la pornographie selon un calcul coûts/bénéfices. Outre les revenus générés par les victimes, l'une des variables importantes de ce calcul est le risque de se faire prendre et les sentences. Plus la possibilité d'obtenir de lourdes sentences est grande, moins le jeu en vaut la chandelle. Rendre l'exploitation sexuelle moins payante demeure une stratégie gagnante et s'exprime, notamment par des sentences à la hauteur des crimes.

- Mettre en application par décret la disposition sur les peines consécutives de la loi C-452 ayant reçu la sanction royale le 18 juin 2015, comme cela est actuellement le cas pour les infractions sexuelles contre des enfants (voir l'article 718.7 du Code criminel).



Recommandation 4 :

Les réseaux sociaux et l'Internet sont des accélérateurs de recrutement et de mise en marché de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La pornographie est également un enjeu important. Le Centre canadien de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet constate que les signalements, les images et les vidéos d'abus pédosexuels ne sont pas en diminution. En 2016, Cyberaide.ca rapportait avoir reçu plus de 152 000 signalements ainsi que 43 762 images et vidéos d'abus pédosexuels sur une période de huit ans. 78,29 % de ces images et vidéos montraient des enfants de moins de 12 ans, dont la majorité semblait âgée de moins de 8 ans. Toujours dans la majorité des cas, les agressions étaient sexuellement explicites ; les agresseurs étaient des hommes adultes et les victimes des fillettes (CCPE, 2016). La technologie demeure donc la pierre angulaire de la criminalité. Malgré les équipes policières dédiées à la cybercriminalité et les quelques programmes de prévention, la bataille reste inégale, compte tenu du peu de ressources investies dans cette lutte, mais également du manque d'implication et d'initiative de l'industrie à prévenir et contrecarrer les utilisations criminelles de leurs produits. Dans une étude menée par le CCPE (2021) avec sa plateforme de détection d'images et de vidéos d'abus pédosexuels, le Projet Arachnid, il est rapporté que les fournisseurs de service tardent à retirer les images pédopornographiques et tendent plutôt à les remettre en ligne.

- Légiférer sur l'exploitation sexuelle et la pornographie en ligne en obligeant les fournisseurs de services Internet à se responsabiliser, notamment par le retrait et le bannissement systématiques de tous contenus pédosexuels, violents, d'exploitation, etc.
- Investir dans des projets de prévention et d'intervention sur les réseaux sociaux et l'Internet.
- Ouvrir les subventions dédiées à la prévention et à l'intervention en ligne aux entreprises privées.

Recommandation 5 :

Les victimes d'exploitation sexuelle ont des besoins criants. Que ce soit sur le plan financier, du logement, du support psychologique et psychiatrique, de la santé, etc., les ressources font toujours défaut. Bien que le Québec ait modifié sa *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* afin d'y inclure les victimes d'exploitation sexuelle, le logement, l'aide financière et les services psychologiques demeurent une priorité. Nous invitons les membres de Comité à prendre connaissance de l'étude suivante que nous joignons à ce mémoire : Mourani (2019). Le logement : besoins et préférences des femmes et des filles de l'industrie du sexe.

- Offrir une aide financière fédérale aux victimes d'exploitation sexuelle.
- Investir dans le développement de logements d'urgence, mais également dans l'hébergement à court et long terme par le biais de subventions. En ce qui concerne le logement à long terme, les victimes d'exploitation sexuelle ont fait savoir leur préférence pour le modèle d'intervention *Housing First* (Mourani, 2019).



Références :

Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE). (2021). *Projet Arachnid : L'accessibilité des images d'abus pédosexuels sur Internet. Analyse des images d'abus pédosexuels et des images préjudiciables ou violentes liées à certains fournisseurs de services électroniques.* Repéré à https://protegeonsnosenfants.ca/pdfs/C3P_ProjectArachnidReport_fr.pdf

Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE). (2016). *Les images d'abus pédosexuels sur Internet. Une analyse de Cyberaide.ca.* Repéré à https://protegeonsnosenfants.ca/pdfs/CTIP_CSAResearchReport_2016_fr.pdf

Mourani, M. (2019). *Le logement : besoins et préférences des femmes et des filles de l'industrie du sexe.* Mourani-Criminologie.